



pour une planète vivante\*



WWF France  
188 rue de la Roquette  
75011 Paris  
France

Affaire suivie par :  
**Edouard TOULOUSE**, responsable énergie  
Tel : 01 55 25 86 43 / Fax : 01 55 25 84 85  
E-mail : etoulouse@wwf.fr

**Mesdames et Messieurs les députés  
Assemblée nationale**

Paris, le 21 mars 2005

**Objet : LOE et éolien**

Madame la députée, Monsieur le député,

La France s'est engagée à atteindre un pourcentage de 21% d'énergies renouvelables dans sa consommation d'électricité d'ici 2010. A 5 ans de cette échéance, l'objectif est très loin d'être atteint et tout doit être fait pour rattraper le retard. Le vote de la Loi d'orientation sur l'énergie (LOE) est l'occasion de mettre en oeuvre le surcroît d'efforts nécessaires.

Dans le cadre de sa campagne mondiale "*Changeons de Courant*" - prônant l'efficacité énergétique et l'électricité verte -, le WWF juge absolument capital le respect des objectifs actuels des Etats européens en matière d'énergies renouvelables et la fixation de nouveaux engagements pour 2020.

**Or nous sommes particulièrement étonnés par les amendements n°133 et 152 à la LOE adoptés par la Commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale lors de sa session du 16 mars.** Ces amendements visent à soumettre les éoliennes françaises à un surcroît de contraintes administratives nouvelles, qui n'ont pas lieu d'être. Le développement de cette forme d'énergie est déjà très encadré et rendu particulièrement complexe.

Afin de mieux prendre en compte le risque éventuel de mitage des paysages, la bonne réponse consisterait à élever ou supprimer le plafond de 12 MW du système du tarif d'achat garanti tout en maintenant le reste du système inchangé (à l'instar de ce que pratiquent nos voisins allemands et espagnols). Toute autre modification porterait un coup fatal à cette industrie naissante, pourtant porteuse concrète de toutes les valeurs du développement durable.

Soutenu par plus de 100 000 membres en France, le WWF vous prie donc de bien vouloir examiner cette question lors de la seconde lecture de la LOE en assemblée plénière prévue les 23 et 24 mars et **de faire en sorte que ces amendements ne soient pas adoptés.**

Nous vous prions d'agréer, Madame la députée, Monsieur le député, l'expression de notre haute considération.

Pour le WWF,  
Edouard Toulouse, chargé des programmes sur l'énergie.